

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 fixant pour l'année 2024
la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

CONSTITUTION SASU

EGA05776

Par acte SSP du 02/08/2024 à REMIRE-MONTJOLY (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING CANOPY
FORME : Société à Responsabilité Limitée à associé unique
CAPITAL : 214 875 €

SIEGE SOCIAL : 39 bis, avenue Saint-Dominique à REMIRE-MONTJOLY (97354)

OBJET PRINCIPAL : La prise de participation dans toutes les sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement

pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle. Toutes activités de conseils aux entreprises filiales, l'animation, la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, financiers, immobiliers ou autres. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts sociales, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANCE : M Arnaud MAIGNANT domicilié 39 bis, avenue Saint-Dominique à REMIRE-MONTJOLY (97354)

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

CONSTITUTION SAS

EGI03422

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/07/2024, il a été constitué une SAS **Dénomination** : J2 Cars SAS **Siège social** : 2042 RUE du Champ de Canne 97351 MATOURY **Objet social** : Achats et vente, importations de véhicules automobiles **Durée** : 99 ans **Capital initial** : 500 € **Président** : VIEL Jason **Autre(s) dirigeant(s)** : Directeur Général : Junior SEJOUR **Immatriculation** : RCS de Cayenne

CONSTITUTION SCI

EGA05778

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAEN du 15 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PITAYA IMMOBILIER

Siège social : 17 rue Mombin - ZA Soula II, 97355 MACOURIA

Objet social :

- L'acquisition ou la construction, directement ou par crédit-bail, en Guyane (France), de logements neufs à usage locatif avec bénéfice du crédit d'impôt codifié à l'article 244 quater W ou à l'article 244 quater X, destinés à être loués nus dans les 12 mois de leur achèvement, ou de leur acquisition si elle est postérieure, aux conditions de loyer et de ressource définies par décret annuel, pendant cinq ans au moins à des personnes qui en font leur résidence principale ;

- Pour faciliter les opérations ci-dessus, l'obtention de tous prêts, hypothécaires ou non, y compris les prêts de forme PLS ou PSLA, nécessaires à la réalisation de

l'objet social ; l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ;

- L'aliénation au moyen de ventes, échanges ou apports en société des biens immobiliers devenus inutiles à la Société ;
- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes, et pouvant être nécessaires ou utiles à sa réalisation ou à son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 100 euros
Gérance : Monsieur Mathieu ANTOINETTE, demeurant à REMIRE MONTJOLY (97354), 660 route de Remire

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

RÉDACTION LIBRE

EGI03420

K LOGISTIQUE COMPAGNIE

Siège : KLC
SASU au capital de 4000
Siège social : 589 A CHEMIN DE L'EGYPTIENNE
97351 MATOURY
RCS de Cayenne 752578476

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/01/2024, il a été décidé, le transfert du siège social à compter du 01/07/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 589 A CHEMIN DE L'EGYPTIENNE 97351 MATOURY

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 1212 ROUTE DE L'EST, PK26 RN2 97311 ROURA ; d'une part.

D'autre part, il a été décidé, l'adjonction d'activités suivantes à l'article 2des statuts : Défriche, Terrassement et travaux divers.

Les inscriptions modificatives seront portées au RCS de Cayenne.

KHN

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

EGA05777



SCI MAÏBA

SCI au capital de 1.000 €
48 rue du Grand Moulin
97354 REMIRE MONTJOLY
900 652 249 RCS CAYENNE

Par décision unanime, les associés ont décidé de transférer le siège social à MATOURY (97351) 539 Impasse de la Colline - La Chaumière à compter du 01/08/24 et ont modifié l'article 4 des statuts

EGA05768



C-TER

SARL au capital de 3 000
48 rue du Grand Moulin
97354 REMIRE MONTJOLY
851 521 948 RCS CAYENNE

Le 31/07/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 11 Impasse Arthécia - Mont Paramana 97351 MATOURY à compter du 01/08/24 et a modifié l'article 3 des statuts

Une annonce légale à publier en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7 - 24 H / 24

Votre attestation immédiatement dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 fixant pour l'année 2024 la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

NOMINATION / CHANGEMENT DU

EGA05773

GLS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 338 route de la Madeleine,
97300 CAYENNE
520 075 060 RCS CAYENNE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une décision en date du 30.06.2023, l'associée unique a pris acte de leur arrivée à leur terme des mandats de la Société 2 AE AUDIT, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et IDEO CONSEIL en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant et décider de nommer :

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

La société AUDIT CONSEIL PARTNERS, SAS, au Capital de 7 500 euros, dont le siège social est sis 6 rue Pasteur, Apt 8 97400 SAINT DENIS, 479 736 316 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION, Représentée par son Président Monsieur Patrick PATCHEZ

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le titulaire étant une société pluripersonnelle, il n'a pas été procédé au remplacement du CAC suppléant.

AUGMENTATION DU CAPITAL

EGA05769

Amewat

SARL au capital de 200
Siège social : Chez le Dr Philippe Marsan
23 rue du 14 au 22 juin 1962
97300 CAYENNE
902 578 681 RCS CAYENNE

Les associés, par décisions unanimes du 18/07/2024, ont décidé d'augmenter le capital social de 29800 € par incorporation de réserves.

Ancienne mention : capital social : 200 €

Nouvelle mention : capital social : 30000 €

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de CAYENNE.

LIQUIDATION

EGA05774



YES CAFE

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : 1 Rue DU PORT, 97320
SAINT-LAURENT-DU-MARONI
949288948 RCS de Cayenne

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur CEDRIC LIU demeurant 13 RUE JUSTIN CATAYEE, 97320 St Laurent du Maroni et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de CAYENNE.

Le Liquidateur

MARCHÉ PUBLIC

EGA05779



avis d'enquête publique

Relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de latérite au lieu-dit « saut Maripa » sur le territoire de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock

Le préfet de la Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de latérite au lieu-dit «saut Maripa», au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et au titre de la loi sur l'eau, et sur le fondement des articles L.123-1 et suivants, et L.181-1 et suivants du code de l'environnement

Cette enquête est prescrite du **lundi 2 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024 inclus**

Cette demande s'inscrit dans le cadre de travaux de réhabilitation, de sécurisation et de confortement urgent des digues de la centrale hydroélectrique de saut Maripa, située à environ 2,4 km de la carrière de latérite, objet du projet.

La demande d'exploitation porte sur une durée de 5 ans et le projet couvre un périmètre d'exploitation de 0,93 hectare, pour un périmètre total d'autorisation de 1,45 hectare.

Il prévoit une production d'environ 7000 m³ de matériaux, à compter de l'autorisation préfectorale, avec un volume maximum de 6000 m³ la première année.

La future exploitation comprendra notamment une unité d'extraction et de chargement des matériaux extraits, une unité de transport des matériaux jusqu'à la centrale hydroélectrique, des zones de stockage de déchets verts et de terres végétales, des fossés, un bassin de décantation des eaux de ruissellement ainsi qu'une piste interne. Le maître d'ouvrage est la SA EDF GUYANE.

Le dossier y est suivi par M. Patrick ROMAIN, courriel : patrick.romain@edf.fr – EDF Guyane, Boulevard Nelson MANDELA BP 66002 – 97300 – Cayenne Cedex.

Le service instructeur est le service « Prévention de Risques et Industries Extractives – Unité Industries Extractives » de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM). La personne en charge du dossier est M. Robert RIVAS, courriel : robert.rivas@guyane.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par décision n°E24000007/97 du 2 juillet 2024, M.

Daniel CUCHEVAL en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :
– à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock – Place Romain Garros – 97313, Saint-Georges de l'Oyapock, ouverte du lundi au vendredi de 7h à 14h30

En version dématérialisée :
<https://www.registre-numerique.fr/carriere-saut-maripa>
– sur le site internet des services de l'État en Guyane :
<https://www.guyane.gouv.fr/Publication/s/Enquetes-publiques/2024>

Un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête publique est mis à disposition du public à l'adresse, aux jours et horaires suivants :

Direction du juridique et du contentieux – Bâtiment HEDER – RDC – rue Elisa ROBERTIN à Cayenne, du lundi au vendredi de 8h à 13h.

Ce dossier comprend notamment :

- le formulaire CERFA 15964*01 ;
- le plan de situation du projet, les éléments graphiques, les documents de maîtrise foncière ;
- l'étude d'impact, le diagnostic faune flore, la note de présentation non technique, le mémoire technique ;
- les garanties et capacités techniques financières ;
- l'étude de dangers ;
- le plan de gestion des déchets ;
- l'avis de remise en état ;
- l'avis n°MRAE 2023-APGUY6 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Guyane (MRAE) du 29 avril 2024 ;
- l'avis n° 071/2024/ARS/DSP/SE de l'Agence Régionale de Santé de Guyane du 5 février 2024 ;
- l'avis n° 2024-001483 de l'Office Français de Biodiversité en date du 22 mars 2024 ;
- les réponses du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAE.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock, ouverte du lundi au vendredi de 7h à 14h30 ;
- sur le registre dématérialisé :
<https://www.registre-numerique.fr/carriere-saut-maripa>

- par courriel :
carriere-saut-maripa@mail.registre-numerique.fr ou
dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr
- sur le site internet des services de l'État en Guyane :
<https://www.guyane.gouv.fr/Publication/s/Enquetes-publiques/2024> via l'onglet « Déposer une observation » ;

- par voie postale, à l'attention de M. Daniel CUCHEVAL, à l'adresse suivante :

Services de l'État en Guyane – Direction générale de l'administration – Direction du juridique et du contentieux (DJC) – CS 57008 – 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique et au plus tard le **mercredi 2 octobre 2024 à 14h30** pour les observations écrites, et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mercredi 2 octobre 2024**.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock, au cours des permanences suivantes :

- vendredi 6 septembre 2024 de 9h à 13h
- vendredi 13 septembre 2024 de 9h à 13h
- vendredi 20 septembre 2024 de 9h à 13h
- mercredi 2 octobre 2024 de 9h à 13h

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation ou de refus d'exploitation de la carrière de latérite au lieu-dit « saut Maripa » sur le territoire de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition

du public à la mairie de Saint-Georges. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :
www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2024

Cayenne, le 18 JUIL 2024
Pour le préfet, la sous-préfète
secrétaire générale des services de l'État

Florence GHILBERT

TRANSFORMATION DE SOCIETE

EGA05775



BOIS ET SCIAGES GUYANAIS SCIERIE DE CACAO

Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 Euros

Siège social : lieu-dit Boulanger - Cacao - 97311 ROURA
491 272 829 RCS CAYENNE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29/07/2024, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 350 000 Euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean Cyrille DUCRET et par Madame Anne VIGNAT-DUCRET

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE :
La société FORESTIERE ET DEVELOPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 800 000 Euros
Dont le siège social est à MAILLAT (01430)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE le 761 200 427

Représentée par Monsieur Jean Cyrille DUCRET, son Président et par Madame Anne VIGNAT-DUCRET, sa Directrice Générale

Pour avis

Le Président